

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 81 (1955)
Heft: 4

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

1. Epaisse couche d'alluvions recouvrant le bed-rock, ce qui nécessiterait pour un barrage en béton l'excavation d'un volume important de matériaux.
2. La résistance au cisaillement des terrains sous-jacents est suffisante pour permettre l'adoption d'une digue à parements raides (fig. 54 et 55).
3. Des matériaux détritiques de dimension convenable (éboulis ou moraines) se trouvent à proximité du chantier.
4. Achat et transport de ciment coûteux, par exemple pour des sites en montagne éloignés de toute communication. Il n'y a pas sur place de sable convenant pour la confection d'un béton.

5. Climat pluvieux ne permettant pas de disposer d'un nombre de jours suffisant pour la mise en place de matériaux terreux à compacter dans des conditions d'humidité bien définies.
6. Des périodes de gel prolongées ne permettant pas la confection du béton à un rythme suffisamment rapide.
7. Il n'y a pas de main-d'œuvre spécialisée à disposition en quantité suffisante.

Il apparaît ainsi que dans certaines conditions la digue est plus économique que le barrage poids en béton correspondant.

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES (SECTION S.I.A.)

Relations entre l'ingénieur, ses chefs et ses subordonnés

Rapport de la Commission d'étude au Groupe des Ingénieurs S.V.I.A.

Au cours de l'année 1954, le Groupe des ingénieurs de la S.V.I.A. a entrepris l'étude de divers sujets proposés par le Groupe suisse des ingénieurs de l'industrie. Nous publions ici le résultat de l'une de ces études concernant Les relations entre l'ingénieur, ses chefs et ses subordonnés.

Signalons que les rapports des différentes sections sur ce sujet seront ensuite réunis en un rapport central qui paraîtra dans le Bulletin S.I.A.

Divers avis recueillis auprès d'ingénieurs employés nous ont montré que le problème des relations entre ingénieurs dirigeants et employés n'était pas toujours résolu de la façon la plus satisfaisante. D'une manière générale, nous avons relevé que ces ingénieurs souhaiteraient jouer dans leur milieu de travail un rôle découlant mieux de la formation supérieure qu'ils ont reçue. D'autre part, nous avons également relevé que les relations entre ingénieurs dirigeants et employés n'étaient pas toujours empreintes de cet esprit d'égalité morale résultant d'un niveau social et d'une culture le plus souvent identiques.

Précisons que nous n'entendons toutefois pas défendre à tout prix la position d'un ingénieur médiocre vis-à-vis d'un non-universitaire aux capacités nettement supérieures. Il s'agit avant tout, dans le problème que nous étudions, de donner aux ingénieurs employés — et d'ailleurs en même temps à tous les universitaires — la position morale et privilégiée devant leur revenir. Nous pensons aussi bien aux ingénieurs théoriciens n'ayant pas une position de chef qu'à ceux auxquels sont confiées des fonctions de commandement.

Il semble que, pour atteindre ce but, les membres de la S.I.A. devraient profiter du fait que les postes de commande sont généralement tenus par certains de ses membres. Il serait ainsi possible, entre autres, de défendre et de revaloriser notre profession et avec elle toutes les professions découlant d'une formation universitaire. Le rendement des ingénieurs employés s'en trouverait aussi certainement amélioré.

Il est cependant bien entendu que les subordonnés doivent s'imposer une certaine discipline de travail. Ils ne convoiteront que des compétences en rapport avec leur capacité, leur expérience et leur goût.

Nous pensons que les remarques suivantes peuvent être de nature à améliorer les relations entre l'ingénieur, ses chefs et ses subordonnés :

A. Ce qui est recommandé à l'ingénieur dans ses relations avec son chef.

1. Politesse et savoir-vivre.
2. Doit s'efforcer de comprendre les raisons d'agir du chef, de les supposer : raisons extra-professionnelles, prestige, etc.
3. Ne doit pas craindre d'exposer son point de vue, sans toutefois montrer d'obstination.
4. Doit comprendre que son chef peut lui faire des observations et doit y donner suite.
5. Doit accepter aussi les travaux moins intéressants, à condition qu'ils ne lui soient pas exclusivement réservés.
6. Doit garder les secrets demandés.
7. Doit faire preuve d'initiative. Le chef n'est pas là pour « mâcher le travail » à l'employé. Ce dernier doit, autant que possible, éviter d'apporter seulement des problèmes : le chef préfère discuter sur des propositions de solutions.
8. Doit chiffrer le plus possible : le chef aime les précisions.
9. Doit présenter ses idées clairement et succinctement : le chef n'a pas de temps à perdre.
10. Doit rendre compte des travaux terminés : le chef aura l'esprit plus tranquille.
11. Doit tenir ses promesses.
12. Doit informer son chef des erreurs commises et des travaux non exécutés.
13. Doit éviter de critiquer son patron en présence de tierces personnes et en tout cas de subordonnés.
14. Doit éviter de faire appel au supérieur au premier différément survenu avec un subordonné.
15. Doit avoir un comportement franc, sans équivoque, ne doit pas faire de résistance passive.

B. Ce qui est recommandé à l'ingénieur dans ses relations avec ses subordonnés.

1. Politesse et savoir-vivre.
2. Doit écouter les requêtes (questions techniques ou sociales) de son employé et lui expliquer son point de vue, motiver ses refus.
3. Doit tenir son employé au courant en tout cas du développement technique général des travaux en cours et si possible du développement financier. Le chef pourrait instituer (lorsque ce n'est pas déjà le cas) des entretiens périodiques entre tous ses subordonnés directs.
4. Doit réfléchir périodiquement sur la valeur de son employé et lui faire part de ses remarques, critiques ou éloges. Par leur régularité, des entretiens deviendraient naturels. Sur demande, l'employé aura connaissance de ses qualifications.
5. Devrait même demander quels sont les points sur lesquels l'employé aurait des désirs à formuler.
6. Doit donner à son employé, lorsqu'il lui confie une étude, toutes les données qu'il a à disposition, de

- sorte que l'employé ne perde pas son temps dans une fausse voie ; il doit préciser son intention.
7. Doit mettre l'ingénieur employé au courant de ses projets ; doit l'informer périodiquement de l'ensemble des travaux.
 8. Ne doit pas accumuler les griefs contre un subordonné, mais les lui communiquer régulièrement.
 9. Doit éviter de faire des remarques importantes à un ingénieur en présence de tiers et surtout de subordonnés.
 10. Si un ingénieur est dans son tort vis-à-vis d'un employé, la remarque ne doit être faite qu'à lui personnellement. C'est à l'ingénieur lui-même de reconnaître ses torts vis-à-vis du tiers.
 11. Doit documenter et compléter la formation professionnelle de son ingénieur employé.
 12. Doit admettre que son subordonné ait des contacts directs avec le directeur, quitte à ce que la réponse — si réponse il y a — se fasse par la voie hiérarchique.
 13. Doit accorder le droit et la possibilité à l'employé de s'expliquer régulièrement avec la personne qui fixe son salaire.
 14. Doit faire preuve, en toute occasion, de solidarité professionnelle.

Nous pensons que l'application des recommandations ci-dessus peut permettre d'établir, dans une entreprise ou un bureau technique, un réel esprit d'équipe, sans lequel il n'y a guère de bon travail et de bon rendement possible. Le mouvement doit venir des deux parties : des chefs et des subordonnés. Cela contribuera aussi à défendre et même à revaloriser la profession d'ingénieur, ce qui est un des buts de la S.I.A.

Lausanne, 28 septembre 1954.

ECOLE POLYTECHNIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Monsieur Charles-Auguste Scheuzer

Industriel à Lausanne

Docteur ès-sciences techniques honoris causa

Lors de la célébration de son centenaire, en juin 1953, l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne avait décerné plusieurs doctorats à des professeurs ou à des ingénieurs, sortis des grandes Ecoles techniques.

Le 4 février dernier, à l'occasion de la cérémonie annuelle de collation des diplômes et des prix, l'E.P.U.L. a désiré distinguer un de nos compatriotes, M. Ch.-A. Scheuzer, qui, son apprentissage de serrurier-mécanicien terminé, a, par son talent et sa persévérance, créé chez nous une industrie en inventant des machines utilisées actuellement dans de nombreux pays d'Europe et d'autres continents.

L'hommage ainsi rendu fut l'occasion de rappeler les mérites et la féconde carrière de celui qui créa la mécanisation des travaux d'entretien des voies de chemins de fer et qui joua un rôle de pionnier en un domaine où les mesures de rationalisation, introduites grâce à ses inventions, contribuèrent incontestablement à augmenter la sécurité et le confort du rail malgré l'augmentation de vitesse ; et cela à bien meilleur compte que ce n'eût pu être le cas par les méthodes manuelles précédemment appliquées.

Pendant près de quarante ans, M. Scheuzer voulut tous ses efforts à la recherche des solutions qui conduisirent à la construction de machines connues et utilisées

dans le monde entier, contribuant au bon renom de notre industrie et de nos chemins de fer. Elles sont le fruit d'une volonté opiniâtre et de recherches inlassables.

Nous citons pour mémoire, dans le cadre de ce bref communiqué les réalisations les plus en vue de M. Scheuzer¹ : la desherbeuse mise au point durant la guerre 1914-1918 après dix ans d'efforts et adoptée par les C.F.F. dès 1921 ; la cribleuse mécanique, dont l'achèvement nécessita de nombreux essais, utilisée dès 1928 sur notre réseau et constamment améliorée dès cette date ; la bourreuse automatique compactant le ballast, résultat de quatorze prototypes successifs, et remplaçant dès 1934 les opérations manuelles ; enfin la souffleuse pneumatique opérant la correction automatique du niveling des voies.

L'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne se devait de marquer, en décernant le doctorat honoris causa à M. Scheuzer, à la fois l'étendue, la valeur technique, économique et sociale, de ses réalisations et les qualités exceptionnelles de sa personnalité et de son caractère.

Diplômes

L'Ecole polytechnique a décerné, en 1954-1955, sur proposition du Conseil des professeurs de l'Ecole, et avec l'approbation de l'Université, les diplômes d'ingénieurs et d'architectes suivants :

SESSION AVRIL-JUILLET 1954

Ingénieurs mécaniciens : de Charrière de Sévery Dominique, Vaud ; Eggeneschwiler Roger, Soleure ; Tschumy Adrien, Vaud.

Ingénieur électricien (courant fort) : d'Oliveira Santos José, Portugal.

Géomètres : Cherbuin Martial, Vaud ; Miserez Alphonse, Jura bernois.

Architectes : Decoppet Alin, Vaud ; Kazemi Hassan Ali, Iran ; Vuilleumier Théo, Neuchâtel.

SESSION D'OCTOBRE 1954

Ingénieur mécanicien : Depraz Eric, Vaud.

Ingénieurs physiciens : Amberg Lorette, M^{me}, Lucerne ; Rode Claude, Genève.

Ingénieurs chimistes : Minzly Yona, M^{me}, Grande-Bretagne ; Mühlenthaler Roger, Berne ; Vescovi Ermano, Vaud ; Vuillomenet Jean-Claude, Neuchâtel.

SESSION D'OCTOBRE 1954 - JANVIER 1955

Ingénieurs civils : Béguin Pierre, Neuchâtel ; Bringer Paul, France ; Buxcel Philippe, Vaud ; Cardinaux Louis, Fribourg ; Chappuis René, Vaud ; Delisle Jean-Pierre, Vaud ; Gonthier Jean-Pierre, Vaud ; Hirbec Michel, France ; Hofer Roland, Genève ; Junker Gérard, Berne ; Kowalsky, Alexandre, Pologne ; Lichtschlag Charles, Neuchâtel ; Marti Yves, Berne ; Panchaud Jean-François, Vaud.

Ingénieurs mécaniciens : Augros Jean, France ; Bremer Pierre, Zurich ; Chevallay René, Genève ; Dousse Blasco, Fribourg ; Durler Charles, Genève ; Filliol Jacques, Genève ; Hablitzel Peter, Schaffhouse ; Kirsch Josy, Luxembourg ; Marques Valente Pedro, Portugal ; Meisser Marc, Grisons ; Mocafico Ugo, Italie ; Ragot Michel, France ; Robert André, France ; Rolle Jean-Pierre, Genève ; Rosalis César, Portugal ; Rupp Jean, Berne ; Ryser Paul, Berne ; Scheuner Jürg, Berne ; Spinnler Georges, Bâle-Campagne ; Viazemsky Dimitri, Vaud.

Ingénieurs électriciens (courant fort) : Bernard François, Neuchâtel ; Gonçalves Lopes Eduardo, Portugal ; Maret Louis, Valais.

Ingénieurs électriciens (courant faible) : Gnech Guido, Italie ; Nicolet Théodore, Vaud ; Roch Alfred, Vaud.

¹ Nous nous réservons d'informer ultérieurement nos lecteurs sur les caractéristiques techniques de ces machines par un article qui leur sera entièrement consacré.